Ecrit par Echo du Mardi le 24 avril 2020

Covid-19 : l'Etat annonce une aide financière pour les centres équestres



Comme beaucoup d'entreprises depuis le début du confinement, les centres équestres subissent de plein fouet les pertes financières dues à l'arrêt de leur activité. Aussi, dans la foulée du vote de l'Assemblée nationale la semaine dernière en faveur d'un accompagnement financier pour les parcs zoologiques, cirques et refuges, Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et Roxana Maracineanu, ministre des Sports, viennent d'annoncer que les centres équestres et les poneys clubs recevant du public vont également bénéficier d'un soutien financier.

« Une aide très inégale »

Si les modalités de cette aide seront connues dans les prochains jours, certains centres équestres savent

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 24 avril 2020

d'ores-et-déjà qu'ils ne pourront pas compter dessus. C'est notamment le cas de l'Ecurie du Real à Jonquerettes. « C'est bien simple, nous concernant, nous n'aurons pas droit à cette aide, se désole Sophie Planet, gérante du centre équestre. Pour en bénéficier, il faut toucher deux fois moins d'entrées que l'année dernière. Or, nous avons doublé nos entrées en septembre dernier ce qui ne nous permet pas d'obtenir cette aide même si aujourd'hui nous sommes à l'arrêt total. C'est une aide très inégale. Le gouvernement aurait dû se baser sur les sorties d'argent notamment sur les charges liées à l'entretien des chevaux. » Quant à la reprise de l'activité qui s'annonce progressive, l'Ecurie du Real mise sur les cours particuliers dans un premier temps « histoire de ne pas repartir complètement de zéro. »

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !